

Halte Ferroviaire du Pôle Santé

Marché relatif à la réalisation d'une étude d'opportunité/faisabilité

Rapporteur : M. Jean-Claude ROY, Vice-Président

AVIS			
Commission n°4		Bureau	
séance du 26/10/04	favorable	séance du 19/11/04	favorable

Inscription budgétaire
BP 2004 Dépenses d'investissement Imputation : 2031.815

I Contexte

Le P.D.U du Grand Besançon

Le Plan des Déplacements urbains du Grand Besançon a retenu une stratégie à long terme fondée sur l'utilisation du mode ferroviaire, sur lequel les autres modes de transport seraient rabattus.

L'étude « croix ferroviaire »

C'est dans ce contexte qu'une mission a été confiée à un bureau d'études par le District du Grand Besançon (puis repris par la Communauté d'Agglomération). Son objet en était le suivant :

- ✓ Assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de l'élaboration du cahier des charges de l'étude d'opportunité et de faisabilité d'une Croix ferroviaire dans l'agglomération bisontine

Cette étude a permis d'identifier les différentes haltes ferroviaires potentielles réparties sur le périmètre de la communauté d'agglomération du grand Besançon.

Ce travail relève notamment que si une grande étude pré-opérationnelle d'un Système « croix ferroviaire » semble peu pertinente, il convient toutefois d'engager certaines études dont une concerne la desserte ferroviaire du Pôle Santé, halte ferroviaire interconnectée avec le réseau de transports en communs existant.

Dans ce cadre, une étude d'opportunité et de faisabilité technique et financière d'une halte ferroviaire située sur le secteur du Pôle Santé et plus globalement sur l'ouest bisontin doit être menée. Ce travail vise à déterminer clairement le projet tout en ouvrant sur sa phase opérationnelle.

Le Bureau de la C.A.G.B. a émis un avis favorable le 23 octobre 2003 sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de l'étude par la collectivité sous couvert de l'avis favorable du Conseil Régional de Franche-Comté (C.R.F.C) et sous couvert d'une participation financière de l'ensemble des partenaires.

Le Bureau de la C.A.G.B a insisté sur la nécessité d'intégrer à la réflexion, le rôle et l'avenir de la Gare de Franois. Le Bureau a tenu à préciser par ailleurs que la maîtrise d'ouvrage de l'étude par la C.A.G.B. ne présume en rien de la maîtrise d'ouvrage des futurs travaux potentiels. La position du Bureau a fait l'objet d'un courrier au CRFC le 12 novembre 2003.

L'avis favorable du CRFC est intervenu par courrier le 12 décembre 2003. Cette question est restée en attente du fait des élections régionales et à la demande expresse du CRFC. Ce sujet a été abordé à la Conférence des AOT du 21 juin 2004 : les représentants, élu et techniciens, du CRFC ont confirmé l'avis favorable donné le 12 décembre 2003 permettant ainsi de rentrer en phase d'étude.

II Objet du marché

La mission consiste à réaliser une étude d'opportunité et de faisabilité technique et financière d'une halte ferroviaire, sur le secteur du Pôle Santé, destinée à améliorer la desserte de la C.A.G.B en s'inscrivant résolument dans une politique de transports urbains et de transport régional.

La mise en perspective de la gare existante de Franois avec l'opportunité de la création d'une halte dans le secteur du Pôle Santé, l'analyse du « marché potentiel » et des coûts induits de ces deux gares devra permettre d'établir la pertinence d'existence de deux haltes ferroviaires rapprochées. Elle offrira, si nécessaire, un argumentaire et les conditions de choix entre l'une ou l'autre.

III Périmètre d'étude

Le périmètre d'étude comprend le secteur de l'hôpital Minjoz (Pôle Santé), l'ensemble du périmètre de la ZAC des Hauts du Chazal et plus globalement l'ouest bisontin (zone de Planoise, Trépillot et Tilleroyes).

L'étude devra prendre en compte par ailleurs les flux potentiels régionaux en fonction des salariés et visiteurs des établissements publics et privés de la zone d'étude.

L'habitat actuel et futur de la zone d'étude devra également être pris en compte.

Pour rappel, la commune de Franois fait partie intégrante de la zone d'étude fine, ceci afin d'analyser les aspects concurrentiels ou complémentaires de la halte ferroviaire existant sur son territoire avec un projet de création d'une nouvelle halte dans le secteur du Pôle Santé.

IV Phasage de l'étude

Deux phases ont été définies pour cette étude :

Phase I « Etude de Marché »

Cette phase devra définir le potentiel de la demande pour le fonctionnement d'une halte ferroviaire au Pôle Santé. Il s'agira d'une étude socio-économique confrontée aux sites potentiels d'implantation de la halte.

Le choix du site permettra d'identifier une aire de chalandise (locale, périurbaine, régionale, voire au-delà) pertinente au regard d'objectifs et de missions distincts.

Sur la base de cette identification, il s'agira lors de cette phase de définir des scénarii d'offre identifiant :

- les sites
- les services
- les rabattements

La phase I s'achèvera sur des scénarii offre/demande comparés. Il s'agit d'une définition marketing de la halte : vocation (objectifs) et services.

Phase II « Etude d'aménagement »

Cette phase devra définir la faisabilité opérationnelle des scénarii proposés au regard des sites identifiés. La durée de cette phase dépendra de la faculté en phase I à retenir un nombre de scénarii limité.

Dans un premier temps, il s'agira de définir le parti d'aménagement de chacun des scénarii retenus.

Cette définition permettra de ne retenir in fine qu'un seul scénario qui devra faire l'objet de l'étude d'aménagement proprement dite.

Dans un second temps, l'étude devra présenter les conditions et les moyens de la faisabilité du scénario retenu sur les plans :

- technique
- financier
- fonctionnel (gestion)
- temporel (phasage)

V Suivi de la mission

Le suivi politique est réalisé au sein du Comité de Pilotage par les élus et responsables de chacune des structures partenaires de l'étude en l'occurrence :

- la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon
- le Conseil Régional de Franche-Comté
- le Conseil Général du Doubs
- l'Etat
- la SNCF
- R.F.F
- la ville de Besançon

Le suivi technique de l'étude est assuré au sein du Comité Technique par les techniciens du service « Transports et Déplacements » de la C.A.G.B, les techniciens du Conseil Régional de Franche Comté, du Conseil général du Doubs, de la ville de Besançon, de l'Audab, de RFF et de la SNCF. Ce groupe constitue le comité technique.

VI Option

La C.A.G.B a défini une option appelée « Visualisation multimédia du projet ».

Cette option concerne uniquement le projet retenu en phase II. Il est demandé au prestataire de présenter le projet dans son contexte sous la forme d'animations ou de montages multimédia permettant une vision globale en parfaite cohérence avec les données de l'étude et la réalité du terrain.

VII Délais

La durée de cette étude est fixée à 8 mois :

Phase I « Etude de Marché » 5 mois

Phase II « Etude d'aménagement » 3 mois

N.B. Ces délais s'entendent hors validation technique et politique

Le Conseil de Communauté prend connaissance de l'engagement d'une procédure de consultation, selon les dispositions du code des marchés publics, liée à la réalisation d'une étude d'opportunité/faisabilité d'une halte ferroviaire sur le Pôle Santé

Pour extrait conforme,

Le Président